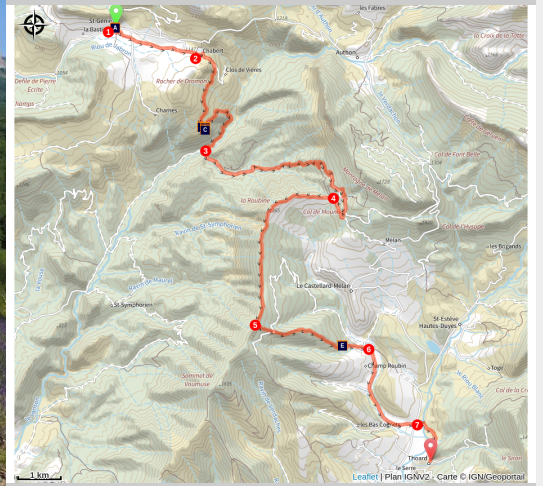


GRP® GTPA - Etape 2 : Saint-Geniez - Thoard

Saint-Geniez




Champ de lavande dans la vallée des Duyes (GB - AD04)

L'étape 2 du GRP® GTPA est une longue étape qui vous fera cheminer dans un décor montagnard sauvage, alternant ravins boisés et parcours de crête à partir du col de Mounis. Vous entamerez ensuite un retour progressif vers les terres agricoles pendant la descente qui vous amènera jusqu'au pittoresque village de Thoard.

L'itinéraire plonge dans la vallée du Vançon avant une longue ascension en sous-bois jusqu'au col de Mounis. En continuant par la crête de Vaumuse un panorama époustouflant s'ouvre au randonneur. L'ultime descente permet de rejoindre le village de Thoard au cœur de la vallée des Duyes.

Cette étape du GRP® GTPA est commune avec le GR®6 jusqu'au carrefour sous le col de Mounis puis avec le GR®406 jusqu'à Thoard.

Itinéraire

Départ : Place du village, Saint-Geniez
Arrivée : Place du village, Thoard
Balisage :  GRP®

Informations pratiques

Pratique : Randonnée itinérante

Durée : 7 h 30





Longueur : 24.9 km

Dénivelé positif : 931 m

Difficulté : Difficile

Type : Itinérance

Thèmes : Hors des sentiers battus

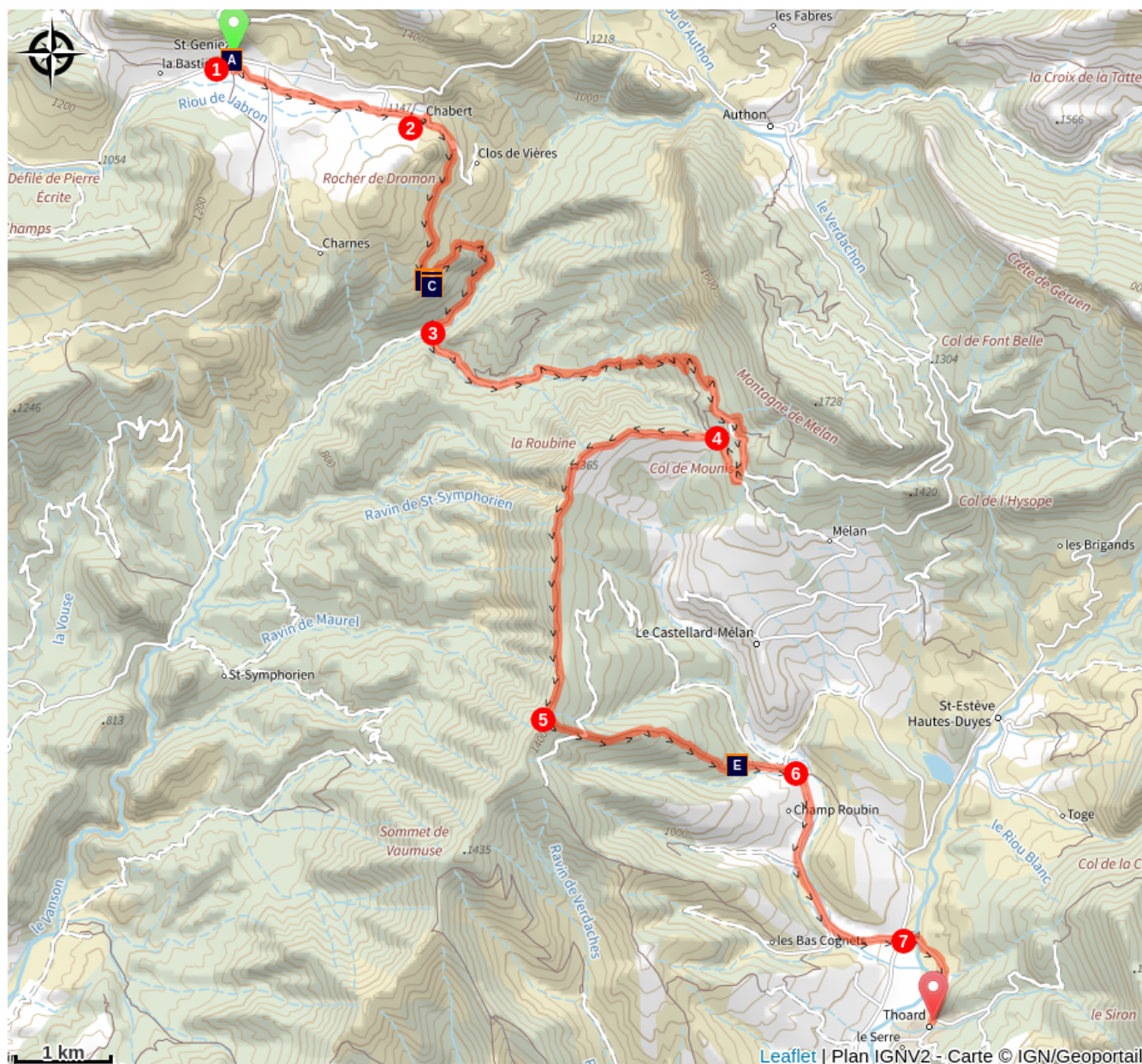
1.  **St Geniez** (1 110 m) - De la place du village, suivre la direction de la Chapelle de Dromon et atteindre un carrefour (.
2.  **Pré du Bachas** (1 095 m) - Prendre à gauche le GR®6 jusqu'au hameau de Chabert. Poursuivre pour descendre dans la vallée du Vançon par une piste. La quitter pour bifurquer à droite sur un sentier qui part en traversée. Au niveau des ruines de Grange Neuve, continuer sur un chemin plus large, traverser un replat planté de chênes remarquables puis descendre à droite. Rejoindre une piste et atteindre le Vançon.
3.  **Le Vançon** (705 m) - Franchir le Vançon par le radier et s'élever progressivement par la piste forestière. Passer devant le carrefour du "Ravin de David" (le refuge d'art de la Forest se situe à 1 h de marche dans la colline) et continuer sur le GR®. Franchir encore deux fois le cours d'eau avant de se glisser sous un bois de pins. Peu après, le chemin s'arrête au bord d'un champ. Poursuivre sur le sentier pendant quelques dizaines de mètres. Gagner l'autre rive du ravin de La Marine et s'engager sur le chemin d'exploitation. Après environ 300 m, le quitter au profit du sentier qui part à droite, pour grimper, en

lacets, dans la forêt jusqu'aux ruines du Cognet. Plus haut rejoindre le carrefour éponyme. Quitter le GR® 6 qui conduit à Authon et continuer sur le GR® 406 en balcon jusqu'aux terres rouges du col de Mounis.


4. 🚧 **Col de Mounis** (1 234 m) - Suivre la crête à droite, passer un premier sommet (1 303 m) puis rejoindre le suivant (1 364 m) par son versant sud-est. Arrivé au collet, on découvre une gorge impressionnante taillée dans le conglomérat constituant la montagne. Rejoindre ensuite le sommet du Corbeau (1 357 m) en suivant la crête. S'orienter plein sud pour parvenir en pente douce à un collet (1 294 m). Dépasser encore l'amorce de deux robines et rejoindre" le carrefour de Vaumuse".
5. 🚧 **Vaumuse** (1 390 m) - Descendre à gauche en restant sur la croupe, au milieu des chênes pubescents. Poursuivre ainsi longuement jusqu'à dominer une clairière à droite du sentier. Tourner à droite à la première bifurcation pour déboucher rapidement sur une maison en ruine à la lisière du bois. Descendre en contournant les cultures par la gauche.
6. En aval du champ, on retrouve le chemin par lequel on arrive à la voie de desserte de La Tuilière. Continuer à droite par le chemin puis par la route. Franchir le torrent de Chevalet avant d'aboutir au carrefour du hameau de Planas.
7. 🚧 **Le Planas** (754 m) - S'engager tout droit sur la D17, franchir le torrent des Duyes et parvenir au village de Thoard.


Itinéraire inscrit au Plan Départemental de la Randonnée des Alpes de Haute-Provence.


Sur votre chemin...




 Gîte le Dromon (A)

 Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (2) (C)

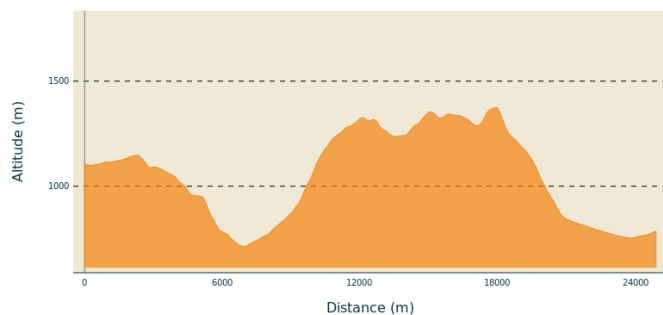
 Agriculture et paysages dans la vallée des Duyes (E)

 Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (1) (B)

 Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (3) (D)

Toutes les informations pratiques

Profil altimétrique



Altitude min 712 m
Altitude max 1374 m

Lieux de renseignement

Agence de Développement des Alpes
de Haute-Provence
8 rue Bad-Mergentheim, 04005 Digne-
les-Bains Cedex
<https://www.tourisme-alpes-haute-provence.com/>



Office de tourisme Provence Alpes
Digne-les-Bains
Place du Tampinet, 04000 Digne-les-
Bains
Tel : +33 (0)4 92 36 62 62
<https://www.dignelesbains-tourisme.com/>

Sur votre chemin...



Gîte le Dromon (A)

Offrant une ambiance authentique, le gîte de Dromon est un hébergement confortable dans un cadre pittoresque. Il est destiné aux sportifs (randonneurs pédestres, cyclistes, équestres, parapentistes, pèlerins) et peut accueillir jusqu'à 11 personnes. Evidemment, les familles sont également les bienvenues. Il est à noter toutefois que le gîte n'est malheureusement pas équipé pour accueillir les personnes à mobilité réduite.

+33 (0)6 62 68 56 94

+33 (0)6 59 82 89 09

le.dromon04@gmail.com

www.ledromon04.fr

Crédit photo : Gîte le Dromon



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (1) (B)

Au cours de la randonnée, vous traverserez des terrains achetés par l'Etat dans les années 30, dans le but de les reboiser afin de limiter les catastrophes naturelles liées à l'érosion. Les hameaux de La Forest et de la Robine, dans la vallée du Vançon, sont concernés.

C'est en 1936 qu'est engagé un projet pour la vente de plusieurs terrains appartenant à la commune de Saint-Geniez à l'État, pour le service de reboisement. Pour procéder à cette vente, la commune engage une procédure pour l'aliénation de ces terrains situés dans les hameaux de la Forest et de la Robine et doit justifier que les deux églises situées sur ces parcelles ont été désaffectées et que les cimetières attenants n'ont reçu aucune inhumation depuis au moins 10 ans.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (2) (C)

Lors de la séance du 21 mai 1936, le conseil municipal de Saint-Geniez délibère la désaffectation de ces lieux : "considérant que les dites chapelles étant complètement détruites et que n'étant plus habilitées les cimetières ne sont plus d'aucune utilité aucune cérémonie de culte n'y étant plus célébrée depuis l'année mil neuf cent vingt quatre par ces raisons le conseil municipal prie Monsieur le Préfet de faire le nécessaire pour que la désaffectation des dites chapelles et cimetières soit effectuée".

Le 13 juin 1938 est promulgué un décret par lequel le Président de la République prononce officiellement la désaffectation des chapelles de la Forest et de la Robine.

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Désaffectation de deux cimetières et de deux chapelles (3) (D)

Lors de la séance du 3 juillet 1938, Monsieur le Maire invite le conseil municipal à prendre une délibération pour la vente des parcelles où sont situés les cimetières à l'administration des eaux et forêts. Une autre délibération du conseil municipal en date du 18 juillet 1937, relative à la désaffectation des deux chapelles et des deux cimetières, est approuvée le 30 juin 1938 dans les conditions suivantes : "Vu et approuvé seulement en ce qui concerne la fermeture des deux cimetières, la désaffectation des deux chapelles ayant fait l'objet du décret en date du 15 juin 1938".

Crédit photo : © AD AHP, 209 Fi, Cliché Pascal Hubert, 2019



Agriculture et paysages dans la vallée des Duyes (E)

En rejoignant le col de Mounis (1 234 m), la Grande Traversée des Préalpes pénètre dans la vallée des Duyes. De tout temps cette vallée a été connue pour ses troupeaux de moutons de race Préalpes. Ici de nombreuses fermes maintiennent une activité pastorale et entretiennent ce paysage fait de prés de fauche, de labours, de pâturages et d'alpages. L'agneau est un véritable produit du terroir.

La foire de Thoard organisée chaque année le mercredi après le 15 août rassemble des éleveurs de toute la région. A cela il faut ajouter le fromage de chèvre, le miel et la lavande. Dans le paysage, de nombreux champs de lavande ou de lavandin témoignent également de cette activité locale. Des distilleries fonctionnent en saison, selon des méthodes modernes au Chaffaut, ou selon un processus plus traditionnel, comme à la Distillerie du Siron située au dessus du village de Thoard.
Crédit photo : AD-04